DECEMBRE 21 N°30

ÉCONOMIE PAGE 9

La LETTRE du GÂTINAIS en BOURGOGNE

TERRITOIRE PAGE 10

DÉCHETS MÉNAGERS PAGE 12

ACTION SOCIALE PAGE 16

BULLETIN D'INFORMATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ ET DU SIVOM

BRANNAY - BUSSY-LE-REPOS - CHAUMOT - CHÉROY - CORNANT - COURTOIN - DOLLOT - DOMATS
ÉGRISELLES-LE-BOCAGE - FOUCHÈRES - JOUY - VILLEROY - LA BELLIOLE - LIXY - MONTACHER-VILLEGARDIN
NAILLY - PIFFONDS - SAINT-AGNAN - SAINT-VALÉRIEN - SAVIGNY-SUR-CLAIRIS - SUBLIGNY - VALLERY
VERNOY - VILLEBOUGIS - VILLENEUVE-LA-DONDAGRE - VILLETHIERRY

SOMMAIRE

POINT COVID 2
ÉDITO DU PRÉSIDENT 3
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 4
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE 5
LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 6-7
LE SIVOM 8
ÉCONOMIE 9
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 10
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE 11
DÉCHETS MÉNAGERS 12-13
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 14
ACTUS : MOBIL'ÉCO, FRANCE SERVICES 15
ENFANCE JEUNESSE 16-17
ÉCOLE DE MUSIQUE 18
ÉCOLE MULTISPORTS, REPAIR CAFÉ 19
AGENDA DES MANIFESTATIONS, NUMÉROS UTILES 20

POINT COVID

CAMPAGNES DE VACCINATION

Depuis mars 2021, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne s'est fortement mobilisée, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté, afin d'assurer des campagnes de vaccination régulières et ainsi offrir aux populations un accès simple et efficace à la vaccination contre le Covid-19.

C'est en étroite collaboration avec les Maires, les conseillers municipaux mais surtout les secrétaires de mairie que les services administratifs de la Communauté de Communes ont pu identifier les personnes à risque et celles qui souhaitaient se faire vacciner.

L'organisation de plusieurs sessions vaccinales, tout d'abord à Saint-Valérien, puis à Villeneuve-la-Dondagre, a permis à ce jour de vacciner et protéger plus de 3 200 personnes !

Il est convenu que ces sessions continueront aussi longtemps que nécessaire, afin d'offrir cet accès de proximité au plus grand nombre.

VOTRE INTER-COMMU-NALITÉ

LE GÂTINAIS EN BOURGOGNE : UN TERRITOIRE, 26 COMMUNES

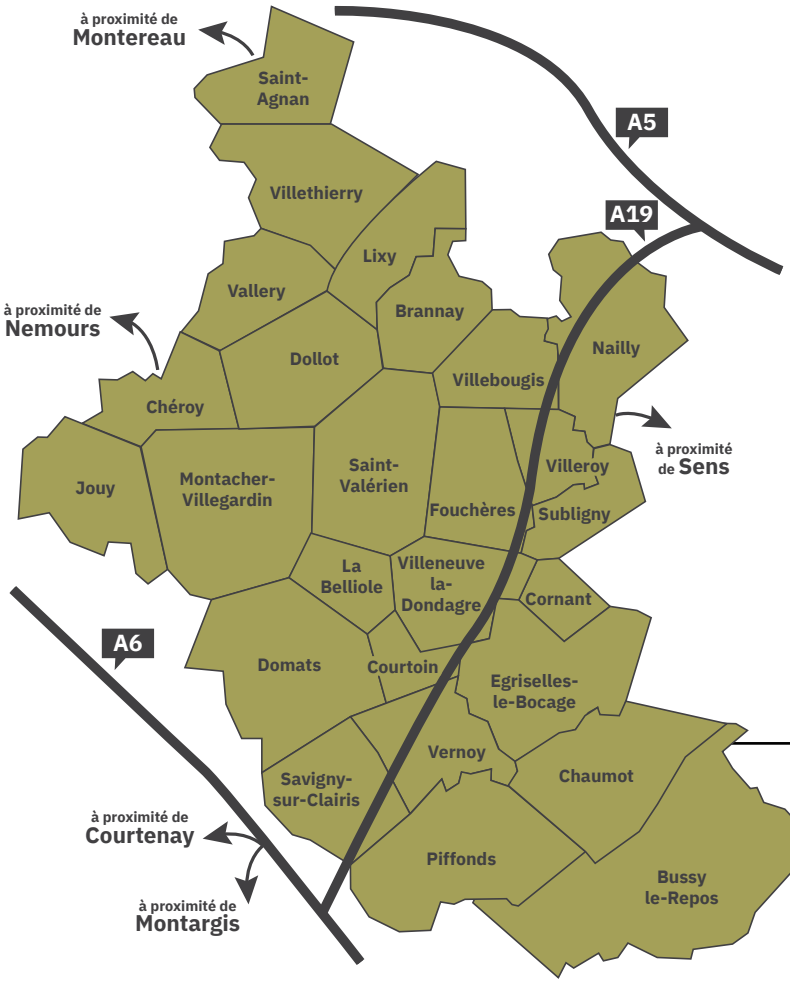

ÉDITO DU PRÉSIDENT

C'est en pleine crise de la COVID que les élections au sein de notre Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne m'ont porté le 10 juillet 2020 à sa présidence. Entre la prise en main des dossiers, la constitution des commissions de travail, la réorganisation des services et enfin la mise en place, avec les communes, de la vaccination sur notre territoire, la publication de « la Lettre du Gâtinais » a pris bien du retard.

La voici enfin de retour et j'ai souhaité que ce premier numéro de la mandature vous présente ce que nous faisons pour vous. Trop nombreux sont en effet les presque 18000 habitants du territoire qui pensent que la gestion des déchets est l'essentiel de notre activité alors que plus d'une dizaine de compétences, représentant près de 20 actions ou mutualisations, sont mises en œuvre aux côtés de vos communes.

Ces actions participent d'un projet de territoire commun, construit sur l'écoute, le partage et la solidarité. Il devra permettre à chacun, depuis son plus jeune âge et jusqu'au soir de sa vie, de travailler, de pratiquer le sport de son choix, de se cultiver, en un mot de se sentir accompagné pour s'épanouir au mieux sur son territoire.

C'est d'ailleurs là le maître mot de notre PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) en cours d'élaboration : « vivre et travailler au pays ». Ce PLUi sera la matrice de notre développement et cette construction doit se faire dans le respect de l'environnement et la préservation de nos ressources : tri sélectif et réduction de nos déchets, construction de corridors écologiques, préservation des zones humides, pédagogie de l'écologie sont autant d'actions qui imprègnent ce PLUI.

Dans tous ces domaines, notre Communauté de Communes se veut clairement volontariste.

Territoire en développement prometteur pour notre avenir commun, le Gâtinais en Bourgogne doit beaucoup à mon prédécesseur, Henri de Raincourt. Je tiens à le remercier ici, ainsi que l'ensemble des élus qui l'ont accompagné, pour les choix judicieux opérés durant leurs mandatures et leur détermination à ne jamais sacrifier au développement de notre beau territoire son identité propre.

Jean-François CHABOLLE
Président de la Communauté
de Communes du Gâtinais en Bourgogne

SIVOM et Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

6, rue Danton - 89690 CHÉROY • 03 86 97 71 94

Accueil : tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le mardi après-midi

contact@gatinais-bourgogne.fr

Facebook : https://www.facebook.com/GatinaisEnBourgogne/

PanneauPocket : CC du Gâtinais en Bourgogne

Vous souhaitez réagir à un article, avoir plus d'informations sur un sujet précis, ou simplement nous faire part de vos remarques et idées ? Vous pouvez nous contacter par email à communication@gatinais-bourgogne.fr

La Lettre du Gâtinais en Bourgogne
Bulletin d'information de l'intercommunalité

Directeurs de la publication : Jean-François CHABOLLE - Christine AITA

Conception et rédaction : service communication de la Communauté de Communes

Conception graphique et mise en page : www.beegraph.fr

Crédits photo : service communication de la Communauté de Communes, Freepik, Citeo, Michel Fertel, JR Tourneur

Périodicité : 4 numéros par an

Impression : Imprimerie Barré à Collemiers

Tirage : 10000 exemplaires

ISSN 2275-4598 / Dépôt légal à parution

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1 – CE QU'ELLE FAIT POUR VOUS

Une communauté de communes est un établissement public qui regroupe plusieurs communes, réunies dans un espace de solidarité en vue de réaliser un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La communauté de communes possède un pouvoir fiscal propre (elle peut lever l'impôt) et exerce certaines actions à la place des communes membres : ce sont les compétences. Au fil des années, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne en a acquis plusieurs, qu'elle exerce à la place des communes mais toujours dans l'intérêt de toutes.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace d'intérêt communautaire,
- Actions de développement économique,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyages et terrains familiaux locatifs,
- Collecte et traitement des déchets,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Création et gestion de maisons de services au public

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Assainissement non Collectif (SPANC)
- Aménagement numérique du territoire (dans le cadre du schéma départemental)
- Gestion de l'école de musique, de danse et d'art dramatique du Gâtinais en Bourgogne
- Gestion de l'école multisports du Gâtinais en Bourgogne
- Organisation en propre et/ou soutien aux associations organisatrices de manifestations culturelles, sportives ou festives contribuant au développement du territoire en permettant d'accroître son animation et son attractivité et favorisant la reconnaissance d'une identité communautaire - Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

2 – SON FONCTIONNEMENT

Le conseil communautaire est composé de 41 titulaires et 13 suppléants, représentant les 26 communes membres.

CE CONSEIL DÉSIGNE

- Le Bureau communautaire, composé du Président, des vice-présidents ainsi que de tous les maires de l'intercommunalité ,
- Le président, qui est l'organe exécutif de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne,
- Les Vice-Présidents, qui représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences (délégation de fonctions),
- Des commissions obligatoires et des commissions thématiques.

COMMENT ÇA MARCHE

Les conseillers communautaires siègent au sein du conseil communautaire, qui se réunit une fois par trimestre. Ses séances sont publiques. Le Bureau se réunit régulièrement une fois par mois. Ses séances ne sont pas publiques. La loi prévoit que les conseillers communautaires et municipaux de toutes les communes membres soient informés de toutes les décisions donnant lieu à une délibération. Tous reçoivent copie des convocations et comptes-rendus de séance. Ces documents sont également publiés sur le site de la collectivité et affichés. Des commissions thématiques spécialisées ont été créées pour préparer les projets de décisions et les dossiers qui sont ensuite soumis au bureau ou au conseil communautaire, pour décision.

COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jean-François CHABOLLE
Président
Maire de Vallery

Christine AITA
1ère Vice-Présidente en charge de l'enfance / jeunesse
Maire de Courtoin

Brigitte BERTEIGNE
2e Vice-Présidente en charge de la réflexion sur la prise de compétence santé
Maire de Chéroy

Fred JEAN-CHARLES
3e Vice-Président en charge des affaires financières et budgétaires
1er adjoint de la commune de Montacher-Villegardin

Frédéric BOURGEOIS
4e Vice-Président en charge du SPANC et de la réflexion sur la prise des compétences assainissement collectif et eau potable
Maire de Vernoy

Jérôme CORDIER
5e Vice-Président en charge du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Maire de Saint-Valérien

Florence BARDOT
6e Vice-Présidente en charge des déchets ménagers
Maire de Nailly

Jean-Jacques NOEL
7e Vice-Président en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention de Inondations (GEMAPI)
Maire de Dollot

Etienne SEGUELAS
8e Vice-Président en charge du numérique et de la téléphonie mobile
Maire de Lixy

Marcel MILACHON
Conseiller communautaire en charge du ruissellement et représentation de la CCGB auprès des syndicats de rivière
Maire de Villebougis

Jean-François ALLIOT
Conseiller communautaire délégué en charge des travaux
Maire de Villeneuve-la-Dondagre

David ROUSSEL
Maire de Brannay

Séverine MAZATEAU
Maire de Bussy-le-Repos

Sylvie GUILPAIN
Maire de Chaumot

Monique JARRY
Maire de Cornant

Christelle NOLET
Maire de Domats

Christian DESCHAMPS
Maire d'Égriselles-le-Bocage

Laurent BOULMIER
Maire de Fouchères

Nadia LEITUGA
Maire de Jouy

Loïc BARRET
Maire de La Belliole

Etienne CHILOT
Maire de Montacher-Villegardin

Xavier ROSALIE
Maire par intérim de Piffonds

Bruno CHEMIN
Maire de Saint-Agnan

Louise CARTIER
Maire de Savigny-sur-Clairis

Gilbert GREMY
Maire de Subligny

Pierre-Eric MOIRON
Maire de Villeroy

Corinne PASQUIER
Maire de Villethierry

LES VŒUX DU PRÉSIDENT

L'année 2022 s'ouvre et dès aujourd'hui je veux présenter tous mes vœux aux habitants de notre Gâtinais en Bourgogne. Qu'ils sachent que nous resterons à leurs côtés comme nous l'avons fait durant cette année 2021 bien éprouvante sur le plan sanitaire comme économique.

Je veux souhaiter à tous de « vivre et travailler au pays » dans les meilleures conditions en construisant ensemble un territoire toujours plus riche en termes d'emploi, d'activités culturelles et sportives, d'accompagnement des familles.

Rien, absolument rien, ne peut se présenter comme un écueil pour les femmes et les hommes de bonne volonté. L'adversité doit se transformer en opportunité, et les épreuves en perspectives communes.

Je souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Jean-François CHABOLLE

COMMISSIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les Commissions intercommunales sont créées pour la durée du mandat. Outil de réflexion et de travail, elles émettent des avis ou formulent des propositions mais n'ont pas de pouvoir de décision.

LOISIRS ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT

Président : Jean-François CHABOLLE
Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy-le-Repos)
Philippe THOMASSIN (Chaumot)
Valérie DARTOIS (Chéroy)
Karam BARCHA (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Elena LAFLEUR (Dollot)
Henri de REVIERE (Domats)
Florian VALENTIN (Égriselles-le-Bocage)
Bruno COLIN (Fouchères)
Maria VEIGA (Jouy)
Loïc BARRET (La Belliole)
Alain DE RYCKE (Lixy)
Jean-Claude CANO (Montacher-Villegardin)
Catherine GOUTELARD (Nailly)
Bruno CHEMIN (Saint-Agnan)
Claudine PASQUIER (Saint-Valérien)
Caroline BLIZNIEC (Subligny)
Annie AMBERMONT (Vallery)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve-la-Dondagre)
Isabelle DROUOT (Villeroy)
Brigitte BOUILLOT (Villethierry)
Total : 24 personnes

CULTURE ET PATRIMOINE

Président : Jean-François CHABOLLE
Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy-le-Repos)
Michel MOUSSU (Chaumot)
Valérie DARTOIS (Chéroy)
Catherine DOISNEAU(Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Edmond PERRET (Dollot)
Nathalie BRIOUDE (Domats)
Bernadette DOUBLET (Égriselles-le-Bocage)
Bruno COLIN (Fouchères)
Pascal GRASSIN (Jouy)
Loïc BARRET (La Belliole)
Estelle ROGER (Lixy)
Etienne CHILOT(Montacher-Villegardin)
Marie-Thérèse REY-GAUCHER (Nailly)
Bruno CHEMIN (Saint-Agnan)
Erick JOUHANNET (Saint-Valérien)
Annie AMBERMONT (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Pascal POMPON (Villeneuve-la-Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Brigitte BOUILLOT (Villethierry)
Total : 23 personnes

REFLEXION POURLA PRISE DE COMPETENCE SANTÉ

Président : Jean-François CHABOLLE
Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy-le-Repos)
Brigitte BERTEIGNE (Chéroy)
Christine AITA (Courtoin)
Emma OVET (Dollot)
Christelle NOLET (Domats)
Marie-Line DEY (Égriselles-le-Bocage)
Bruno COLIN (Fouchères)
Alice LIMA (Jouy)
Andréa COLLARD (La Belliole)
Jean-Michel FONTAINE (Lixy)
Béatrice HIMBRECHTS (Montacher-Villegardin)
Florence BARDOT (Nailly)
Jacky GUYON (Saint-Agnan)
Erick JOUHANNET (Saint-Valérien)
Colette BACHMANN (Subligny)
Annie AMBERMONT (Vallery)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve-la-Dondagre)
Christophe BLANCHOT (Villeroy)
Catherine POTHERAT (Villethierry)
Total : 22 personnes

DÉCHETS MÉNAGERS

Président : Jean-François CHABOLLE
Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy-le-Repos)
Jean-Luc BOUGAULT (Chaumot)
Philippe DE NIJS (Chéroy)
Sébastien BENET (Cornant)
Danielle DUPON (Courtoin)
Serge TARAN (Dollot)
Christelle NOLET (Domats)
Christian DESCHAMPS (Égriselles-le-Bocage)
Laurent ANTEZAK (Fouchères)
Alice LIMA (Jouy)
Jacques MAUSSE (Lixy)
Jean-Claude FOIN (Montacher-Villegardin)
Florence BARDOT (Nailly)
Jacky GUYON (Saint-Agnan)
Damien DELARUE TERRANOVA (Saint-Valérien)
Gilbert GREMY (Subligny)
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve-la-Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Thierry FOUCHER (Villethierry)
Total : 23 personnes

SPANC ET REFLEXION POUR LA PRISE DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAU POTABLE

Président : Jean-François CHABOLLE
Dominique JEULIN (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy-le-Repos)
Jean-Luc BOUGAULT (Chaumot)
Philippe DE NIJS (Chéroy)
Vianney BERTRAND (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL(Dollot)
Joël GUIERRY (Domats)
Christian DESCHAMPS (Égriselles-le-Bocage)
Laurent ANTEZAK (Fouchères)
Eric GOIS (Jouy)
Philippe COLLARD (La Belliole)
Patrick LELONG (Lixy)
Joël NOUZE (Montacher Villegardin)
Patrice MAISON (Nailly)
Jacky GUYON (Saint-Agnan)
Jérôme CORDIER (Saint-Valérien)
Maxime BEAUCOURT (Subligny)
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve-la-Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Nicole SAUVIGNON (Villethierry)
Total : 24 personnes

GEMAPI

Président : Jean-François CHABOLLE

Dominique CASSET (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy-le-Repos)
Philippe THOMASSIN (Chaumot)
Bernard DESRUMAUX (Chéroy)
Catherine DOISNEAU (Cornant)
Gérard FOURDONNIER (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL (Dollot)
Catherine PAPILLON (Domats)
Christophe DESANLIS (Égriselles-le-Bocages)
Thierry MATIGNON (Fouchères)
Eric GOIS (Jouy)
Linda BARRET POWER (La Belliole)
Etienne SEGUELAS (Lixy)
Fanny MOES (Montacher-Villegardin)
Patrice MAISON (Nailly)
Bruno CHEMIN (Saint-Agnan)
Jean-Marie NAVARRE (Saint-Valérien)
Jean-François DAUGE (Subligny)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Pascal POMPON (Villeneuve-la-Dondagre)
Jean-Yves LEMAIRE (Villeroy)
Monique EECKHOUT VINTRAS (Villethierry)

Total : 23 personnes

FINANCES

Président : Jean-François CHABOLLE

David ROUSSEL (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy-le-Repos)
Sylvie GUILPAIN (Chaumot)
Brigitte BERTEIGNE (Chéroy)
Denis FERRE (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL (Dollot)
Claude CANET (Égriselles-le-Bocage)
Laurent BOULMIER (Fouchères)
Nadia LEITUGA (Jouy)
Sandrine LEFORT (Lixy)
Fred JEAN-CHARLES (Montacher-Villegardin)
Florence BARDOT (Nailly)
Bruno CHEMIN (Saint-Agnan)
Damien DELARUE TERRANOVA (Saint-Valérien)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT
(Villeneuve-la-Dondagre)
Pierre DICHAMP (Villeroy)
Corinne PASQUIER (Villethierry)

Total : 20 personnes

SERVICES TECHNIQUES, NUMERIQUE ET TELEPHONIE

Président : Jean-François CHABOLLE

Jean-Luc MANSIRE (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy-le-Repos)
Jean-Luc BOUGAULT (Chaumot)
Philippe DE NIJS (Chéroy)
Mathieu FERRE (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Gérard HONDERLIK (Dollot)
Thierry PAUL (Domats)
Christian DESCHAMPS (Egrisellles le Bocage)
Nicolas COMPERAT (Fouchères)
Yves GRIBOT (Jouy)
Etienne SEGUELAS (Lixy)
Eric FIAT (Montacher-Villegardin)
Hélène BONTEMS (Nailly)
Jacky GUYON (Saint-Agnan)
Antonio AZEVEDO (Saint-Valérien)
Nicolas PRIAULT (Subligny)
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
Patrick PELISSIER (Villebougis)
Jean-François ALLIOT
(Villeneuve-la-Dondagre)
Pierre DICHAMP (Villeroy)
Guy VANNUCHI (Villethierry)

Total : 23 personnes

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Président : Jean-François CHABOLLE

David ROUSSEL (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy-le-Repos)
Sylvie GUILPAIN (Chaumot)
Brigitte BERTEIGNE (Chéroy)
Denis FERRE (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Gérard HONDERLIK (Dollot)
Henri DE REVIERE (Domats)
Christian DESCHAMPS (Égriselles-le-Bocage)
Laurent BOULMIER (Fouchères)
Gilles CARIOU (Jouy)
Jean-Claude HAIE (La Belliole)
Annie ROGER (Lixy)
Etienne CHILOT (Montacher-Villegardin)
Guy DUFRESNE (Nailly)
Alain ZABROCKI (Piffonds)
Bruno CHEMIN (Saint-Agnan)
Jérôme CORDIER (Saint-Valérien)
Louise CARTIER (Savigny-sur-Clairis)
Jean-François DAUGE (Subligny)
Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT (Villeneuve-la-Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Corinne PASQUIER (Villethierry)

Total : 26 personnes

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Président : Jean-François CHABOLLE

Dominique CASSET (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy-le-Repos)
Sylvie GUILPAIN (Chaumot)
Christophe GOUTELARD (Chéroy)
Bouchaïd HOUMMADY (Cornant)
Christine AITA (Courtoin)
Jean-Jacques NOEL (Dollot)
Aurélie LE FAOU (Domats)
Christian DESCHAMPS (Égriselles-le-Bocage)
Laurent BOULMIER (Fouchères)
Laure RAVEREAU (Jouy)
Xavier-François DROUET (Lixy)
Fred JEAN-CHARLES (Montacher-Villegardin)
Jean-Luc KLEIN (Nailly)
Bruno CHEMIN (Saint-Agnan)
Jérôme CORDIER (Saint-Valérien)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT
(Villeneuve-la-Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Françoise BOUILLOT (Villethierry)

Total : 21 personnes

PROCÉDURES ADAPTÉES

Président : Jean-François CHABOLLE

David ROUSSEL (Brannay)
Séverine MAZATEAU (Bussy-le-Repos)
Sylvie GUILPAIN (Chaumot)
Brigitte BERTEIGNE (Chéroy)
Christine AITA (Courtoin)
Michel DESTREE (Dollot)
Claude CANET (Égriselles-le-Bocage)
Bruno COLIN (Fouchères)
Jérémy SIBOUT (Jouy)
Etienne SEGUELAS (Lixy)
Charles-Henry de MOULINS-BEAUFORT
(Montacher-Villegardin)
Florence BARDOT (Nailly)
Bruno CHEMIN (Saint-Agnan)
Damien DELARUE TERRANOVA (Saint-Valérien)
Jean-Luc ANDRIVOT (Subligny)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT
(Villeneuve-la-Dondagre)
Stéphanie QUESNEL (Villeroy)

Total : 19 personnes

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Président : Jean-François CHABOLLE

Dominique JEULIN (Brannay)
Dominique ROUX (Chaumot)
Catherine FONTAINE (Chéroy)
Christine AITA (Courtoin)
Michel DESTREE (Dollot)
Henri DE REVIERE (Domats)
Claude CANET (Égriselles-le-Bocage)
Christine BUSSON (Fouchères)
Loïc BARRET (La Belliole)
Sandrine LEFORT (Lixy)
Fred JEAN-CHARLES (Montacher-Villegardin)
Florence BARDOT (Nailly)
Xavier ROSALIE (Piffonds)
Claude MAULOISE (Saint-Valérien)
Gilbert GREMY (Subligny)
Marcel MILACHON (Villebougis)
Jean-François ALLIOT
(Villeneuve-la-Dondagre)
Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
Brigitte BOUILLOT (Villethierry)

Total : 20 personnes

LE SIVOM

*Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Gâtinais en Bourgogne) est **né le 29 juin 1923** sous la forme d'un syndicat d'électrification. Ce sont **23 communes** qui décidèrent alors de se regrouper pour entreprendre ensemble des travaux d'alimentation électrique. Au fil du temps, les Communes, aujourd'hui au nombre de 20, ont voulu **s'unir** pour s'occuper de la Distribution d'Eau Potable, des Transports Scolaires, du Gymnase, du Centre de secours, des Ordures Ménagères, de la voirie, de l'Hydraulique Agricole et des Rivières.*
À la création de la Communauté de Communes, un grand nombre de compétences du SIVOM ont été transférées. A ce jour, le SIVOM reste en charge de l'eau potable (pour vingt communes) ainsi que du gymnase de Saint-Valérien.

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL 2021

LE BUREAU EST COMPOSÉ DE DE 10 MEMBRES DONT DEUX VICE-PRÉSIDENTS

Christine AITA
Présidente
Maire de Courtoin

Corinne PASQUIER
1ère Vice-Présidente en charge, dans le domaine de l'eau potable, de l'organisation et la mise en œuvre de la politique de la collectivité en eau potable et des programmations, gestion et suivi des travaux en eau potable
Maire de Villethierry

Jean-François ALLIOT
2nd Vice-Président en charge, dans le domaine de la gestion du Cosec, de l'organisation et la mise en œuvre de la politique de la collectivité et des programmations, gestion et suivi des travaux
Maire de Villeneuve-la-Dondagre

Christelle NOLET
Maire de Domats

Claude CANET
1er adjoint de la commune d'Égriselles-le-Bocage

Annie ROGER
1er adjoint de la commune de Lixy

Claude MAULOISE
1er adjoint de la commune de Saint-Valérien

Loïc BARRET
Maire de La Belliole

Jean-Jacques NOEL
Maire de Dollot

Gilbert GREMY
Maire de Subligny

TABLEAU COMMISSIONS

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Présidente : Christine AITA

1- David ROUSSEL (Brannay)
2- Philippe DE NIJS (Chéroy)
3- Jean-Jacques NOEL (Dollot)
4- Christelle NOLET (Domats)
5- Claude CANET (Égriselles-le-Bocage)
6- Bruno COLIN (Fouchères)
7- Nadia LEITUGA (Jouy)
8- Loïc BARRET (La Belliole)
9- Annie ROGER (Lixy)
10- Etienne CHILOT (Montacher-Villegardin)
11- Jacky GUYON (Saint-Agnan)
12- Claude MAULOISE (Saint-Valérien)
13- Louise CARTIER (Savigny-sur-Clairis)
14- Gilbert GREMY (Subligny)
15- Annie AMBERMONT (Vallery)
16- Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)
17- Marcel MILACHON (Villebougis)
18- Jean-François ALLIOT (Villeneuve-la-Dondagre)
19- Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
20- Corinne PASQUIER (Villethierry)

GYMNASE

Présidente : Christine AITA

1- David ROUSSEL (Brannay)
2- Bernard DESRUMAUX (Chéroy)
3- Jean-Jacques NOEL (Dollot)
4- Catherine PAPILLON (Domats)
5- Christine BUSSON (Fouchères)
6- Laure RAVEREAU (Jouy)
7- Loïc BARRET (La Belliole)
8- Annie ROGER (Lixy)
9- Etienne CHILOT (Montacher-Villegardin)
10- Bruno CHEMIN (Saint-Agnan)
11- Claude MAULOISE (Saint-Valérien)
12- Louise CARTIER (Savigny-sur-Clairis)
13- Patrick PELISSIER (Villebougis)
14- Jean-François ALLIOT (Villeneuve-la-Dondagre)
15- Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
16- Corinne PASQUIER (Villethierry)

FINANCES

Présidente : Christine AITA

1- Dominique CASSET (Brannay)
2- Philippe DE NIJS (Chéroy)
3- Jean-Jacques NOEL (Dollot)
4- Christelle NOLET (Domats)
5- Claude CANET (Égriselles-le-Bocage)
6- Christine BUSSON (Fouchères)
7- Nadia LEITUGA (Jouy)
8- Loïc BARRET (La Belliole)
9- Annie ROGER (Lixy)
10- Etienne CHILOT (Montacher-Villegardin)
11- Bruno CHEMIN (Saint-Agnan)
12- Damien DELARUE (Saint-Valérien)
13- Louise CARTIER (Savigny-sur-Clairis)
14- Marcel MILACHON (Villebougis)
15- Jean-François ALLIOT (Villeneuve-la-Dondagre)
16- Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
17- Corinne PASQUIER (Villethierry)

PROCEDURES ADAPTEES

Présidente : Christine AITA

1- Dominique CASSET (Brannay)
2- Bernard DESRUMEAUX (Chéroy)
3- Jean-Jacques NOEL (Dollot)
4- Christelle NOLET (Domats)
5- Claude CANET (Égriselles-le-Bocage)
6- Bruno COLIN (Fouchères)
7- Laure RAVEREAU (Jouy)
8- Loïc BARRET (La Belliole)
9- Annie ROGER (Lixy)
10- Etienne CHILOT (Montacher-Villegardin)
11- Bruno CHEMIN (Saint-Agnan)
12- Damien DELARUE (Saint-Valérien)
13- Louise CARTIER (Savigny-sur-Clairis)
14- Jean-Luc ANDRIVOT (Subligny)
15- Patrick PELISSIER (Villebougis)
16- Jean-François ALLIOT (Villeneuve-la-Dondagre)
17- Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)
18- Corinne PASQUIER (Villethierry)

ÉCONOMIE

VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS

« Vivre et travailler au pays » est assurément le maître-mot de notre territoire en constante évolution. Le développement économique s'inscrit donc logiquement dans cette formule.

Avec l'heureuse opportunité du passage de l'autoroute A19 sur le territoire et la volonté de mes prédécesseurs de faire en sorte qu'une sortie à la hauteur de Villeneuve-la-Dondagre soit permise, il avait été décidé d'aménager une zone d'activité sur laquelle sont déjà installées deux entreprises de renom (Renault et Eurial).

La déviation Sud de Sens viendra compléter l'attractivité de cette zone en 2022, en permettant un accès direct au port fluvial de Gron. Comme pour la zone de Savigny-sur-Clairis, aujourd'hui totalement occupée par des entreprises en activité, le futur est assurément prometteur. Pour éviter que les poids lourds ne s'égarent dans nos villages, ces zones seront à l'avenir dénommées : « ZA Nord du Gâtinais en Bourgogne » et « ZA Sud du Gâtinais en Bourgogne ».

Notre CCGB est souvent sollicitée par des entreprises qui ne sont pas seulement vouées à la logistique mais également à l'industrie et nous avons déjà contractualisé avec quelques-unes. Dès le début de 2023, des embauches leurs seront nécessaires... C'est également la production d'énergie renouvelable qui se déploie dans nos territoires puisque deux champs de panneaux solaires installés par EDF Renouvelables le long de l'A19 sont aujourd'hui programmés.

Ce développement se poursuivra dans les limites permises par les schémas d'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme.

Ne nous y trompons pas : il s'agit bien d'une pépite économique génératrice de revenus qui nous permettent de financer des aménagements pour tous nos habitants, tout en maîtrisant au mieux la pression fiscale.

La construction de tennis couverts du plus haut standard ou celles, récemment votées, d'un centre de loisirs et de locaux adaptés pour l'école de musique et de danse, mais également l'acquisition de l'ancien centre de tri postal de Saint-Valérien avec l'idée d'y créer un tiers-lieu en sont quelques-uns des plus beaux exemples.

Un taux de chômage moins élevé que dans le reste du département confirme d'ailleurs la pertinence de cette politique économique que je souhaite poursuivre avec les élus de nos communes, tous bien conscients de ce formidable potentiel pour leurs habitants.

Jean-François CHABOLLE
Président de la Communauté
de Communes du Gâtinais en Bourgogne

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLUI : MODE D'EMPLOI

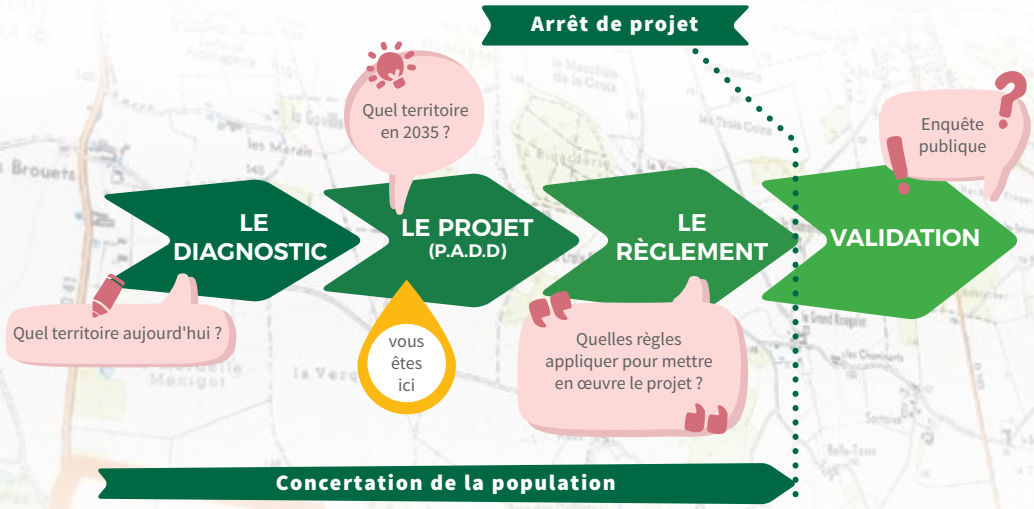

La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne a délibéré le 30 novembre 2015 pour démarrer l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le PLUi est un document de planification à l'échelle intercommunale. Il fixe les règles de l'aménagement du territoire pour les quinze prochaines années, en intégrant de nombreux thèmes tels que les besoins en logements, la qualité de la construction, la place de l'agriculture, la présence de la biodiversité, les déplacements quotidiens, le développement économique, etc.

Le bureau d'étude Initiative a été choisi pour assister notre collectivité dans cette démarche. En 2019, il a réalisé un diagnostic du territoire. Depuis 2020, les élus travaillent à l'élaboration du Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD), qui détermine les objectifs politiques à l'horizon 2035. Tout au long de la préparation de ce document d'urbanisme, de nombreuses réunions sont et seront organisées avec les services de l'Etat, les associations environnementales, les acteurs et partenaires économiques ou de l'habitat, les gestionnaires des réseaux, les professionnels de tous horizons et les habitants.

Le calendrier prévoit un arrêt de projet du document PLUi pour 2022. Cela signifie qu'après 3 ans de travail, les élus soumettront pour avis leur document aux services du Préfet de l'Yonne, garant du respect des règles du code de l'urbanisme.

INTERVIEW DE JÉRÔME CORDIER

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU PLUI, MAIRE DE SAINT-VALÉRIEN

QU'EST-CE QUE LE PADD ?

« Nous avons la chance de vivre à la campagne, il faut cultiver notre spécificité »

Qu'est-ce que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ?

Le PADD donne les grandes orientations, les grandes idées de ce qu'on veut politiquement pour le territoire. Il apporte une réflexion sur les développements futurs en matière économique, environnementale et sociale, et réfléchit à la manière d'optimiser les voiries et les réseaux pour valoriser et préserver au mieux l'équilibre et l'identité du territoire.

Quelle est l'utilité de la concertation ?

Il s'agit de créer un lien continu avec la population pour l'informer de l'élaboration du document PLUi, afin de permettre à chacun d'exprimer son point de vue. Chaque maire est en lien avec ses citoyens et reste le premier interlocuteur, en partenariat avec la Communauté de Communes.

Quels sont les grands axes de ce PADD ?

Les axes qui structurent le PADD sont le développement démographique et économique ainsi que la préservation de notre paysage rural. Concernant le développement économique, la volonté première est de vivre et travailler sur le territoire de la Communauté de Communes. Il faut donc faire en sorte que viennent s'implanter sur notre territoire des entreprises saines, diverses, et d'accompagner leur développement de manière harmonieuse. Par ailleurs nous sommes en milieu rural. C'est une chose à laquelle on tient, on y est attachés. Nous avons la chance de vivre à la campagne, il faut cultiver notre spécificité.

Quels sont les enjeux du PADD pour le Gâtinais en Bourgogne ?

L'enjeu est le maintien de services de proximité pour attirer une population en demande. Le territoire, pour rester attractif, doit préserver ses services, ses commerces et, de manière générale, veiller à maintenir une vie locale dynamique.

Pouvez-vous rappeler les liens entre le PADD et le PLUi ?

Le PADD c'est le cœur, c'est une synthèse qui va guider l'ensemble. C'est une fiche de conduite, une feuille de route.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

En 2023, le Gâtinais en Bourgogne sera complètement couvert par la fibre optique, qui assurera la transformation numérique de tout le territoire. La fibre optique, qui permet d'apporter des services internet, télévision et téléphonie plus performants, est beaucoup plus rapide que l'ADSL (sa vitesse est 30 fois supérieure) et plus stable (la performance est la même du centre-bourg au hameau isolé). Elle facilite le télétravail et la télémédecine, et pourra permettre à l'avenir le développement de nouveaux usages tels que les services ou les communes connectées. Le Conseil Départemental s'est engagé à accélérer le déploiement de la fibre pour permettre une couverture de 100% de notre territoire d'ici 2023 (au lieu de 2030). La construction et l'exploitation du réseau ont été confiés à la société Yconik. C'est un vaste chantier qui mobilise de nombreux acteurs et partenaires financiers, dont la Communauté de Communes.

La réussite du déploiement de la fibre passe par 5 étapes complémentaires :

ÉTAPES DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE EN NOVEMBRE 2021

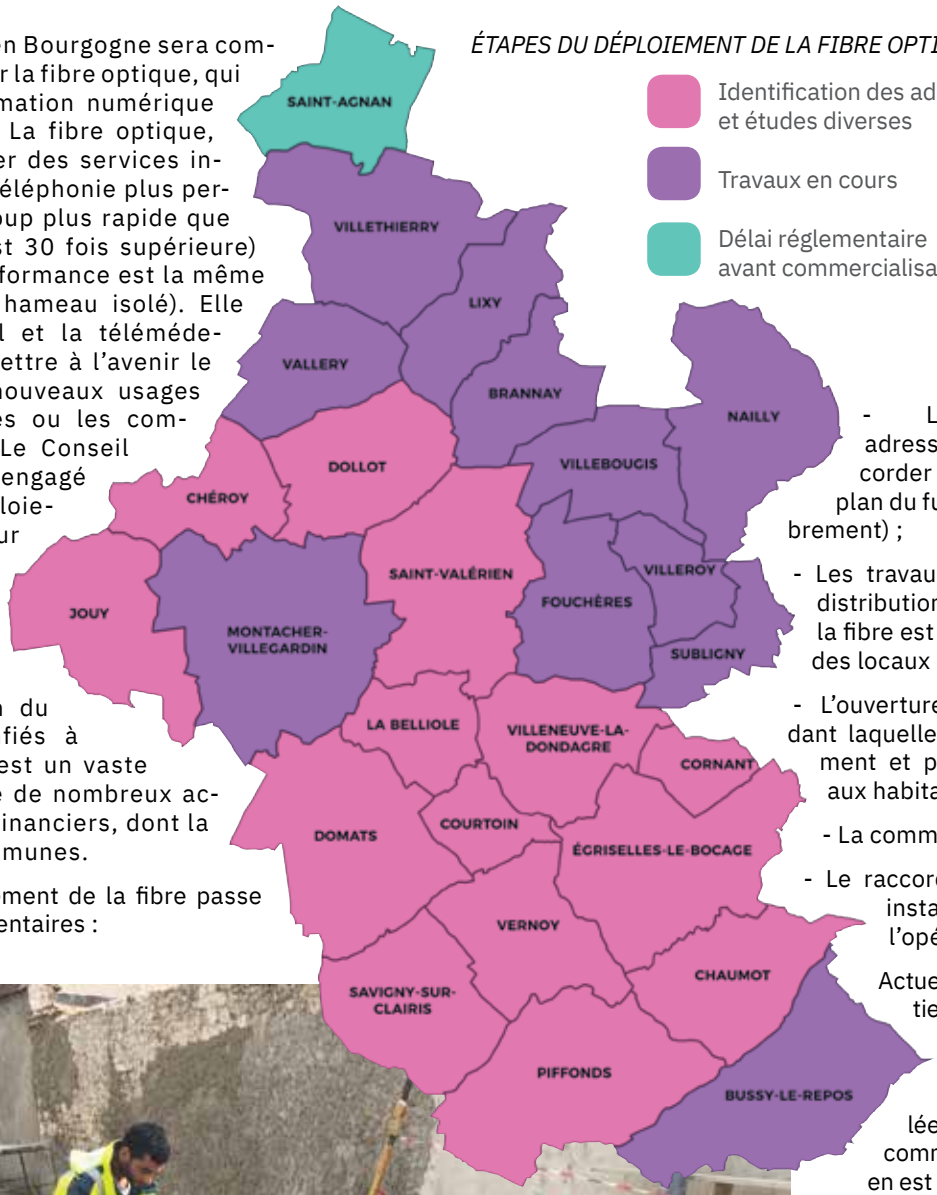

- L'identification des adresses des locaux à raccorder et l'élaboration du plan du futur réseau (le dénombrement) ;
- Les travaux de transport et de distribution, au cours desquels la fibre est apportée au plus près des locaux ;
- L'ouverture commerciale, pendant laquelle les opérateurs informent et proposent leurs offres aux habitants ;
- La commercialisation ;
- Le raccordement : la fibre est installée au domicile par l'opérateur choisi.

Actuellement, les deux-tiers du territoire sont en phase de dénombrement, à l'issue duquel seront installées les infrastructures communes. Le tiers restant en est à la phase de transport et distribution. Ces travaux de construction s'étendront jusqu'au premier trimestre 2023, date à laquelle les dernières communes passeront à la phase de mise en commercialisation prévisionnelle. Il y a en tout 11200 logements à raccorder ! Il est possible de faire le test d'éligibilité sur le site d'Yconik. Ce n'est cependant qu'une quinzaine de jours avant l'ouverture commerciale qu'il est possible de savoir si l'on est éligible ou non.

Plus d'informations :

https://www.yonne.fr/

https://www.yconik-fibre.fr/eligibilite/

Le raccordement de la fibre à Chéroy

DÉCHETS MÉNAGERS

VOTRE REDEVANCE

En 2021, l'État a décidé d'augmenter la TGAP (Taxe générale sur les Activités Polluantes) de 70%. L'augmentation de cette taxe, qui s'applique à tous les modes de traitement des déchets tels que l'enfouissement des ordures ménagères ou le tout-venant des déchetteries, ne peut être comblée uniquement par les reventes des matériaux liées au tri.

Dans ce contexte, **la Communauté de Communes a été contrainte d'augmenter la redevance de près de 3%.**

Par ailleurs, **cette année, elle a fait le choix de ne pas renouveler les 4 collectes supplémentaires qui ont lieu en juillet et août.** Ces dernières demeurent peu utilisées.

Nos services vous accompagneront davantage dans vos actions de prévention des déchets, comme le compostage individuel et collectif, en favorisant le réemploi, la gestion des déchets verts sur votre parcelle (le broyage et le paillage), et l'amélioration des gestes de tri. Il est toujours possible de réduire les quantités de déchets produits.

VOTRE REDEVANCE ÉVOLUE

À partir de cette année, la facturation de votre redevance incitative devient semestrielle.

Votre redevance est toujours composée d'une :

• **Part fixe :** l'abonnement au service + part foyer qui varie en fonction du volume du bac + les 18 levées incluses ;

• **Part variable :** les levées supplémentaires.

Vous recevrez :

• **à partir de novembre 2021,** la facture du 1er semestre 2021, qui comprend :

- Le forfait (abonnement + part foyer + part forfaitaire des levées) des 6 premiers mois de l'année 2021 ;

- Les levées supplémentaires éventuelles de 2020 ;

- Les régularisations éventuelles (les départs/arrivées en cours d'année ou la modification du volume du bac).

• **à partir d'avril 2022,** une facture du deuxième semestre, qui comprendra le forfait (abonnement + part foyer + part forfaitaire des levées) des 6 derniers mois de l'année 2021.

Les dépôts en déchèterie supérieurs à nos quotas seront facturés annuellement avec la facturation du 2e semestre 2021. Les dépôts comptabilisés sont ceux de l'année 2020.

LES INCIVILITÉS

Au pied des bornes d'apport volontaire, des personnes indélicates déposent des déchets qui n'ont rien à y faire. Pour rappel, dans les bornes d'apport volontaire, vous ne devez déposer que du papier ou du verre. Ces déchets, qui doivent être évacués, représentent un coût supplémentaire pour les communes.

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a renforcé les sanctions applicables en cas d'infraction.

Le fait d'abandonner des déchets ou de constituer un dépôt illégal de déchets peut être sanctionné, selon le cas, par une contravention de 4e (750 € maximum) ou de 5e classe (1500€ maximum, 3000€ en cas de récidive), ou considéré comme un délit.

LE GESTE DE TRI

Emballages ménagers :

Bien que la plupart des habitants respectent les consignes de tri, encore trop de déchets ne sont pas mis dans le bon bac. Les refus de tri concernent 21% du contenu de la poubelle jaune depuis le début de l'année 2021.

Le bac jaune est destiné à recevoir uniquement :

- Les petits cartons pliés et cartonnettes,

- Les emballages en plastique,

- Les emballages métalliques,

- Les briques alimentaires.

Nous y retrouvons du textile du papier et du verre : ces derniers sont à mettre dans les bornes d'apport volontaire prévues à cet effet. Les flacons plastiques pleins doivent être vidés avant d'être placés dans la poubelle jaune. Les restes alimentaires, masques, couches sont à mettre dans la poubelle marron.

Les ordures ménagères :

Environ la moitié des déchets qui finissent dans la poubelle marron ne devraient pas s'y trouver. Ils finissent à l'enfouissement alors qu'ils pourraient être recyclés.

Les déchets recyclables prennent encore une part importante dans la poubelle marron (environ 10%), alors que des solutions existent :

• Les emballages en carton, briques alimentaires, films plastiques, emballages en acier et flacons plastique vont dans la poubelle jaune,

• Les journaux magazines vont dans les bornes à papier,

• Le verre va dans la borne à verre,

• Le textile doit être mis dans les bornes prévues à cet effet.

Le gaspillage alimentaire représente 19% du contenu des poubelles marron :

• Notamment 11 % du gaspillage qui concerne des aliments encore emballés (18 kg/hab/an),

• Les restes de repas, représentant environ 8%,

Les déchets de jardin représentent quant à eux environ 3% du contenu global.

Vous pouvez encore réduire vos tonnages d'ordures ménagères. La Communauté de Communes met en vente, pour les administrés qui le souhaitent, des composteurs qui permettent de détourner une part importante des déchets fermentescibles et produire un engrais pour votre jardin. C'est une solution à la fois économique et écologique qui permet à chacun de faire un geste utile et solidaire.

LE PARCOURS DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2020

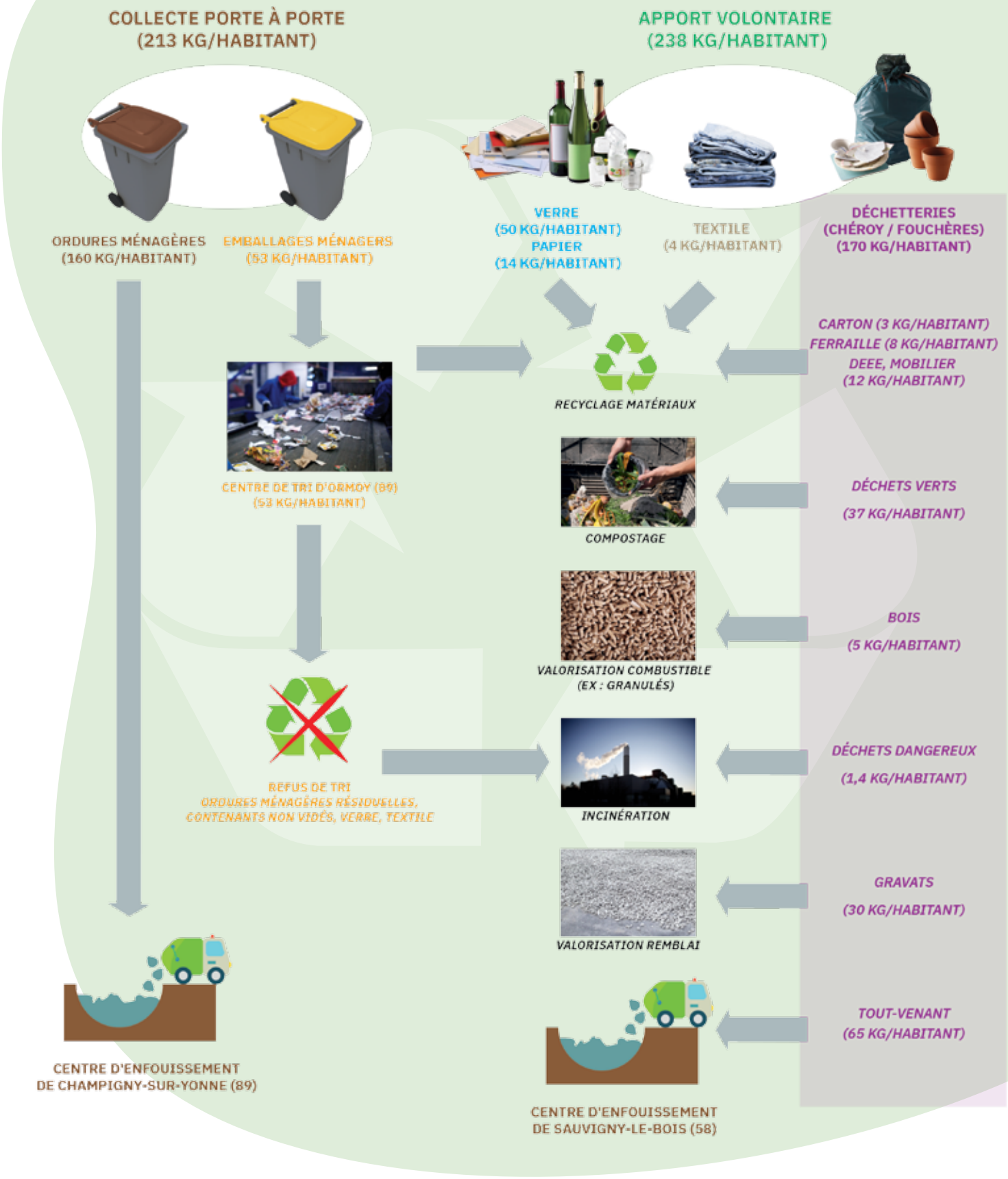

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Récapitulatif des contrôles imposés par la réglementation notamment l'arrêté du 27 avril 2012

JE VENDS MA MAISON

AU COURS DE LA VIE DE MON INSTALLATION

JE FAIS CONSTRUIRE OU JE METS EN CONFORMITÉ MON INSTALLATION

CONTRÔLE DU BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

CONTRÔLE VENTE

Obligatoire depuis le 1er janvier 2011.

Je fournis le compte rendu de moins de 3 ans à l'acquéreur.

En cas de non-conformité de l'installation, l'acquéreur réalise les travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

Pour le bon déroulement de la vente, il est indispensable de contacter le spanc avant la mise en vente du bien pour planifier le contrôle.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Tous les 5 ans pour les installations non conformes et les microstations.

Tous les 10 ans pour les installations conformes

CONTRÔLE DU BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS NEUVES

CONTRÔLE DE CONCEPTION

Je dépose un dossier de conception auprès du SPANC qui réalise le contrôle de conception.

CONTRÔLE D'EXÉCUTION

A la fin des travaux (les ouvrages ouverts)

Le SPANC vérifie que les travaux assainissement réalisés respectent la réglementation «arrêté 7 mars 2012» et la norme «DTU 64.1 d'août 2013».

Un contrôle peut être décidé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en cas de nuisances constatées dans le voisinage ou bien sur des installations défectueuses.

Pour effectuer les contrôles vous pouvez joindre le technicien du SPANC au 03.86.97.71.94. ou techniciensspanc@gatinais-bourgogne.fr.

Pour tous types de contrôles, il est impératif de contacter le SPANC 15 jours avant la visite.

Votre assainissement est un élément essentiel de votre habitation.

Il important de penser à l'entretenir régulièrement pour éviter des désagréments (les odeurs, la pollution, l'encrassement de votre traitement, les remontées de boues...).

La CCGB propose un entretien à prix avantageux (formulaire à télécharger ici : https://bit.ly/39WPBzr).

MOBILITÉ

MOBIL'ÉCO, LE TRANSPORT SOLIDAIRE À LA DEMANDE

Créée en 2003, l'association Mobil'éco propose une offre de services pour faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des personnes qui rencontrent des difficultés concrètes pour se déplacer aux divers rendez-vous de leur parcours de recherche d'emploi.

Elle propose différents services :

- Le transport solidaire à la demande,
- La location de deux-roues et de voitures,
- Le garage associatif (qui permet de profiter de tarifs avantageux),
- Une auto-école associative.

En 2020, 202 personnes ont bénéficié des services de transports mis à disposition par l'association, dont 19 sur la Communauté de Communes du Gâtinais, ce qui représente 579 trajets ! 6 personnes ont pu bénéficier quant à elles du service de location (soit 516 jours).

L'association, qui propose un diagnostic mobilité personnalisé et individualisé, peut fournir des informations et des conseils sur les aides financières liées à la mobilité ou un accompagnement vers l'autonomie durable (acquisition de micro-crédit pour l'achat de véhicule).

Peuvent en bénéficier les personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle, les bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi, les personnes en formation ou en stage, les intérimaires.

Pour toute question, vous pouvez contacter la conseillère mobilité au 03 86 83 03 58.

UNE MAISON FRANCE SERVICES

À ÉGRISELLES-LE-BOCAGE

Pour rapprocher les services publics des usagers, le gouvernement a décidé d'ouvrir, sur l'ensemble du territoire, des espaces permettant à chacun d'avoir accès à un service public de qualité, offert par des agents formés et disponibles.

Après Chéroy, qui dispose d'une antenne depuis 2017, c'est au tour d'Égriselles-le-Bocage de proposer ce service. Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : quel que soit le besoin, les agents France services accueillent et accompagnent ceux qui le souhaitent pour toutes leurs démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique, installé au cœur de la mairie.

Au-delà des formalités administratives, le public a également accès à des postes informatiques en libre-service.

Horaires d'ouverture :
Lundi 8h15- 11h45
Mardi 8h15- 11h45 et 14h00- 16h15
Mercredi 8h15- 11h45
Jeudi 8h15- 11h45 et 14h00- 16h15
Vendredi 8h15- 11h45 et 14h00- 16h15

L'espace France services de Chéroy est quant à lui situé 13 rue de Paris (dans les locaux de la Poste), horaires : Mar 10h-12h15/13h30-16h30, Mer 9h-12h15/13h30-16h30, Jeu-Ven 9h-12h15/13h30-17h, Sam 9h-12h

Jacqueline Leclercq et Marie Menessier vous accueillent du lundi au vendredi à la mairie d'Égriselles

ENFANCE JEUNESSE

GÂTI' VAC (3-12 ANS)

Le centre de loisirs pour les vacances d'octobre 2021 s'est déroulé dans les locaux des écoles de Chéroy.

L'équipe d'animation a proposé de multiples activités manuelles, sportives, culinaires... mais aussi de grands jeux avec déguisements, épreuves en équipe...

Le 3 novembre, les plus jeunes (3-7 ans) sont allés à Babyland et les plus grands (8-12 ans) au Parc Astérix. Il faisait beau temps, pour le plaisir de tous !

ACCUEIL JEUNES (13-17 ANS)

Pour cette période du 25 octobre au 5 novembre 2021, l'Accueil Jeunes (13-17 ans) a ouvert ses portes avec diverses activités et sorties (après-midi bowling, journée au Parc Astérix, soirée de l'horreur...).

Un grand merci à la mairie de Montacher-Villegardin de nous avoir prêté les locaux du stade.

Le centre accueillera de nouveau les enfants pour les vacances scolaires d'hiver du lundi 14 février au vendredi 25 février 2022. Les inscriptions débuteront le 26 janvier auprès du service Action Sociale.

ACCUEIL DU MERCREDI

Ce service, ouvert à tous les enfants (3-12 ans) des 26 communes de la CCGB, permet tous les mercredis de les accueillir dans les écoles de Villethierry ou Savigny-sur-Clairis (attention, il n'y a pas de transport scolaire le mercredi).

Différentes activités (manuelles, culinaires, sportives...) y sont proposées. Le service fournit la collation, le repas et le goûter. Vous avez possibilité de réserver le matin, l'après-midi ou la journée complète. Un temps calme est proposé pour tous après le repas, ainsi que la sieste pour les plus jeunes qui le souhaitent.

L'équipe d'animation de Villethierry met en place cette année des activités sur le thème des quatre saisons. Les animatrices du site de Savigny-sur-Clairis ont choisi le thème « c'est la fête » pour célébrer les fêtes de fin d'année.

PERSONNES À CONTACTER

pour tous renseignements et inscriptions :

RESPONSABLE DU SERVICE
Malorie BENOIST / Tél : 03.86.97.42.21
Mail : maloriebenoist@gatinais-bourgogne.fr

GÂTI'VAC, MERCREDIS :
Stacy LE BOMIN / Tél : 03.86.97.42.22
Mail : stacylebomin@gatinais-bourgogne.fr

ÉCOLE MULTISPORTS, ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :
Charline DEPESME / Tél : 03.86.97.42.20
Mail : charlinedepesme@gatinais-bourgogne.fr

ACCUEIL JEUNES ET COLLÈGE, TEMPS MÉRIDIEN :
Anaïs GUYARD / Tél : 03.86.83.78.05
Mail : anaisguyard@gatinais-bourgogne.fr

POUR TOUTE DEMANDE :
Hélène CASADO – Secrétaire du service Enfance Jeunesse et Sports / Tél : 03.86.97.53.42
Mail : helenecasado@gatinais-bourgogne.fr

Les produits du potager communautaire des jardins de Vallery

TEMPS MERIDIEN

La Communauté de Communes intervient, avec les agents du SIVOS Nord-Est Gâtinais, sur le temps méridien des sites de Villethierry, Vallery, Brannay et Dollot, pour apporter aux enfants des temps d'animation avant et/ou après le repas.

Les projets en cours :

• Des échanges intergénérationnels entre Villethierry et l'EPHAD de Chéroy ;

• Des échanges intergénérationnels entre Vallery et l'EPHAD de Chéroy et/ou Savigny-sur-Clairis ;

• Une correspondance entre CP entre Villethierry et Dollot ;

• Un potager communautaire dans les jardins de Vallery avec des intervenants extérieurs : le SDCY Syndicat des Déchets Centre Yonne et l'ambassadeur du tri de la Communauté de Communes ;

• L'art dans tous ses états à Dollot ;

• Un conte pour chaque soir à Dollot ;

• La réalisation de panneaux de limitation de vitesse pour la Commune de Brannay.

Sur chaque site, depuis deux ans, a été mis en place un self-service pour sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire. Ils pèsent leurs déchets, qu'ils peuvent ensuite composter (selon les sites).

L'accueil périscolaire de Jouy

Nous accueillons régulièrement en stage d'encadrement des jeunes du territoire. Il est important pour la collectivité de les aider dans leur parcours scolaire. Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme Benoist au 03.86.97.42.21.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'ouverture de deux nouveaux sites (Brannay et Jouy) porte à quatre le nombre de lieux d'accueil :

• **Brannay** de 7h00 à 8H45 et de 16h45 à 19h,

• **Égriselles-le-Bocage** de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30,

• **Jouy** de 7h00 à 8H50 et de 16h50 à 19h,

• **Villethierry** de 7h00 à 8h20 et de 16h30 à 19h.

Les effectifs augmentent : n'attendez pas la dernière minute pour inscrire vos enfants !

L'accueil périscolaire est un lieu d'accueil, de découvertes, de rencontres, de partage et d'écoute (projet pédagogique disponible ici : **https://bit.ly/PPAPGB**).

COLLÈGE DE SAINT-VALÉRIEN

En partenariat avec l'Association du Foyer des Élèves et la directrice de l'Accueil Jeunes de la Communauté de Communes, des activités pédagogiques sont mises en place les jeudis de 15h à 17h. Cette année, les projets porteront sur l'embellissement du collège.

PETIT RAPPEL :

Contenu du dossier à constituer et à remettre à la Communauté de Communes lors de la 1re inscription :

- ❑ Le formulaire d'inscription complété et signé comprenant notamment :
- ❑ La décharge de responsabilité autorisant l'enfant à rentrer seul et/ou mentionnant les personnes habilitées à le récupérer.
- ❑ L'autorisation du droit à l'image
- ❑ L'autorisation de demander à la CAF de consulter via le CDAP, le quotient familial
- ❑ Le Numéro d'allocataire CAF ou MSA
- ❑ Le carnet de santé ou copie des vaccinations ;
- ❑ L'attestation d'assurance individuelle et responsabilité civile de l'enfant ;
- ❑ Une copie ou extrait de la décision de justice en cas de divorce ou séparation ;
- ❑ L'attestation CAF ou MSA de l'année en cours ;
- ❑ Si pas d'attestation CAF ou MSA : l'avis imposition année (N-2).
- ❑ Une fiche sanitaire est obligatoire et reconduite tous les ans.
- ❑ Plusieurs documents permettent à l'équipe encadrante de sécuriser vos enfants pendant les activités.

Vous retrouverez, sur la page Facebook de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, les différents projets et manifestations du service Enfance Jeunesse.

ÉCOLE DE MUSIQUE

Effectifs en hausse cette année à l'école de musique avec 167 élèves et trois nouvelles disciplines : la classe de violoncelle, la classe de chant et la classe de danse.

Depuis deux ans ont été mis en place : la chorale enfants (à la salle des fêtes de Montacher-Villegardin), le chœur de femmes (à la salle de musique de Saint-Valérien) et le théâtre (à la salle des fêtes de Villebougis). Concernant le théâtre, le cours des 8-11 ans est complet, par contre il reste quelques places à pourvoir dans le groupe des 12-16 ans ! Contacter le secrétariat au 03 86 64 18 45 pour plus de renseignements.
À noter : les inscriptions à l'École de Musique restent ouvertes toute l'année (en fonction des disponibilités).

École de Musique, de Danse et d'Art dramatique
du Gâtinais en Bourgogne
4 rue de la croix Saint-Marc
89100 VILLEROY

Ouverte du lundi au vendredi de 14h à 18h
03 86 64 18 45 / 06 71 35 15 92
secretariat-emdt@gatinais-bourgogne.fr

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE (IMS)

En partenariat avec l'Éducation Nationale, l'École de musique du Gâtinais en Bourgogne continue d'intervenir en milieu scolaire. Les IMS sont des dispositifs pédagogiques mis en place par le ministère de l'Éducation nationale pour répondre au développement des pratiques culturelles à l'école. Les écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de Communes accueillent dans leurs classes des intervenants artistiques, en musique et théâtre, pour initier les élèves à ces pratiques et développer leur sensibilité. L'objectif est de faire vivre aux enfants des démarches artistiques innovantes, et leur permettre de se forger une culture artistique ainsi qu'un jugement esthétique personnel. C'est l'École de Musique du Gâtinais en Bourgogne qui assure ces animations sur l'ensemble du territoire.

ARTISTES EN HERBE DU GÂTINAIS

Créée en 2018, cette association de parents d'élèves a pour but de développer les actions et les activités des usagers de l'École de musique du Gâtinais en Bourgogne. L'association permet de mutualiser l'achat de manuels et propose en outre d'emmener les élèves voir des spectacles de théâtre, de musique et de danse, leur faisant bénéficier de tarifs de groupes avantageux. Si vous souhaitez rejoindre l'association, ou simplement participer d'une manière ou d'une autre à son épanouissement, vous pouvez contacter sa présidente au 07 83 12 09 48.

ÉCOLE MULTISPORTS

L'École Multisports offre aux enfants de 6 à 12 ans la possibilité de découvrir de nombreuses disciplines sportives.

L'encadrement est assuré par des éducateurs sportifs qui proposent des cycles de 3 à 4 semaines par activité, parmi lesquelles : Tennis de table, Badminton, Cirque, Sarbacane / Fléchette, Ultimate, Tir à l'arc, Base-ball, Mini-golf, Athlétisme, Hand-ball, Lutte, Football, Tennis, Rugby etc.

Où se rendre pour pratiquer l'EMS ?

- **à SAINT VALERIEN** (au Gymnase), le mardi à 17h00-18h00 et 18h00-19h00
- **à VILLETHIERRY** (à la salle des fêtes), le mercredi à 14h-15h et 15h-16h
- **à ÉGRISELLES-LE-BOCAGE** (au Mille-Club), le jeudi à 17h15-18h15
- **à CHÉROY** (à la salle des fêtes de la Mairie), le vendredi à 16h45-17h45

Pour chacun de ces sites, de nouveaux équipements ont été achetés : matériel d'escrime, filets de tennis de table, boules de pétanque, etc.

Le tarif est de 45 € pour l'année (dégressif selon le nombre d'enfants ou de cours).

NOMBRE D'ENFANTS	TARIF
1	45€
2	65€
3	85€

REPAIR CAFÉ

À ÉGRISELLES-LE-BOCAGE

De nombreux visiteurs sont venus à la première édition du Repair café du Gâtinais en Bourgogne, qui s'est tenue à la salle des fêtes d'Égriselles-le-Bocage le 9 octobre 2021. Plus d'une quinzaine d'objets ont été auscultés et réparés par des bénévoles, spécialistes et pédagogues.

C'est l'association Fil de Faire, fondée par des élus du territoire pour mener des actions en faveur de l'économie circulaire, qui a organisé cet événement – le premier d'une série qu'elle espère voir durer.

Appel aux volontaires : l'association recherche toujours des bénévoles désireux de partager leurs savoir-faire. Si vous savez réparer des vélos, si vous avez des compétences en électricité ou en informatique, vous êtes les bienvenus. L'association recherche aussi des couturières, des réparateurs radio-TV, des personnes s'y connaissant en appareils photo.

Si vous avez des connaissances ou des compétences en réparation dans l'un de ces domaines, faites-vous connaître afin de préparer au mieux les prochaines éditions !

Renseignements au 06 12 52 83 99.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JANVIER 2022

22 / 23 > **NAILLY** - Loto du FLAN
Salle polyvalente

30 > **CHAUMOT** - Théâtre
Les Dymon de Minuit / Foyer Communal

FÉVRIER 2022

05 > **VILLEBOUGIS** - Théâtre
Les Dymon de Minuit / Foyer Rural

05 > **NAILLY** – Concert de Jazz oriental
Organisé par la RCGB / Salle polyvalente

12 > **CHAUMOT** - Soirée moules-frites
Amicale de Chaumot / Foyer Communal

13> **SAINT-AIGNAN** - Brocante d'hiver
organisée par le Comité des fêtes

20 > **BRANNAY** - Thé dansant
avec Karine Girault / Salle des fêtes

26 > **DOMATS** - Repas ASDTT
Tennis de table et fitness / Salle des fêtes

MARS 2022

05 > **CHEROY** - Repas tartiflette
Espace André-Henry

06 > **SUBLIGNY** – Vide-dressing
Salle des fêtes

12 > **DOMATS** - Concours de belote
de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers / Salle des fêtes

12/13 > **SAINT-VALÉRIEN** - Loto
Organisé par les Mésanges de Saint-Valérien / Tour Valériana

27 > **BRANNAY** - Troc'vêtements
Salle des fêtes

27 > **CHAUMOT** - Loto
Amicale de Chaumot / Foyer Communal

27 > **SAINT-VALÉRIEN** – Conte Musical «Pinocchio»
Orchestre d'Harmonie du Gâtinais en Bourgogne / Tour Valériana

AVRIL 2022

03 > **VILLEBOUGIS** - Vide-grenier

09 > **VILLEBOUGIS** - Théâtre
Festif'Art of Villecien / Foyer Rural

17 > **FOUCHÈRES** - Chasse aux œufs

NOS MÉDECINS

Dr Marie CADER-BREDON
Gynécologue
8, rue de l'Hôtel de Ville
89690 CHÉROY
03.86.66.56.82

Dr Christian DIGUE
Médecin généraliste
6, Grande Rue
89500 ÉGRISELLES-LE-BOCAGE
03.86.86.00.01

Dr Éric HEBRAS
Médecin généraliste
45, Grande Rue
89100 NAILLY
03.86.97.02.77

Dr Jérôme Jacquiet
Dentiste
5, place de la Paix
89150 SAINT-VALÉRIEN
03.86.88.62.82

Dr Claudia POPOVICI
Médecin généraliste
43, rue de la République
89150 SAINT-VALÉRIEN
03.86.88.60.12

PÔLE DE SANTÉ DE DOMATS
5, place de l'Église
89150 DOMATS
09.72.43.30.03

CLINIQUE PAUL PICQUET
12, rue Pierre Castets
89100 SENS
03.86.95.86.86

CENTRE HOSPITALIER DE SENS
1, avenue Pierre de Coubertin
89100 SENS
03.86.86.15.15

NUMÉROS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24